



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## télécommunications

Question orale n° 1648

### Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur la mise en place du tarif social dans la téléphonie mobile, voulue par le Gouvernement. En effet, le 7 mars 2011, à Bercy, une table ronde s'est tenue pour mettre en oeuvre un tarif social dans la téléphonie mobile. Lors de cette rencontre, Orange, SFR, Bouygues telecom et les opérateurs virtuels Oméa telecom, Transatel, Coriolis telecom, Auchan telecom, NRJ Mobile, Call in Europe ont signé une convention par laquelle ils s'engageaient à proposer dans les six mois une offre qui respecte les conditions suivantes : plafonné à 10 euros TTC mensuels, sans engagement et sans frais d'activation ni de résiliation, ce tarif doit garantir la mise à disposition d'une carte SIM, la réception d'appels et de télémessages, 40 minutes d'appels (hors numéros spéciaux et de services) depuis le territoire métropolitain vers les téléphones mobiles ou fixes d'opérateurs métropolitains, l'émission de 40 télémessages (hors télémessages surtaxés) depuis le territoire métropolitain vers les téléphones mobiles d'opérateurs métropolitains. Six mois après la signature il semblerait que seules deux offres aient été labellisées. Aussi, il lui demande quelle suite le Gouvernement entend apporter à ce dossier et comment il envisage de mettre en place ce tarif social en outre-mer.

### Texte de la réponse

#### MISE EN PLACE DU TARIF SOCIAL DANS LA TÉLÉPHONIE MOBILE EN OUTRE-MER

Mme la présidente. La parole est à M. René-Paul Victoria, pour exposer sa question, n° 1648, relative à la mise en place du tarif social dans la téléphonie mobile en outre-mer.

M. René-Paul Victoria. Monsieur le ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, le 7 mars 2011, une table ronde voulue par le Gouvernement s'est tenue à Bercy pour mettre en oeuvre un tarif social dans la téléphonie mobile. Lors de cette rencontre, Orange, SFR, Bouygues Télécom et les opérateurs virtuels Oméa Télécom, Transatel, Coriolis Télécom, Auchan Télécom, NRJ Mobile, Call in Europe ont signé une convention par laquelle ils s'engageaient à proposer, dans les six mois, une offre qui respecte les conditions suivantes : tarif plafonné à 10 euros TTC mensuels, sans engagement et sans frais d'activation ni de résiliation. Ce tarif devait garantir la mise à disposition d'une carte SIM, la réception d'appels et de SMS, quarante minutes d'appels, hors numéros spéciaux et de services, depuis le territoire métropolitain vers les téléphones mobiles ou fixes d'opérateurs métropolitains, l'émission de quarante télémessages, hors télémessages surtaxés, depuis le territoire métropolitain vers les téléphones mobiles d'opérateurs métropolitains. Six mois après la signature de cet engagement, il semblerait que deux offres seulement aient été labellisées.

Aussi, je souhaiterais savoir quelle suite le Gouvernement entend apporter à ce dossier et comment il est envisagé de mettre en place ce tarif social en outre-mer.

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Besson, ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique.

M. Éric Besson, *ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique*. Monsieur le député, Internet et la téléphonie mobile sont devenus des services de grande consommation, et même des facilités

essentielles. L'exclusion numérique est désormais source d'exclusion tout court.

Vous l'avez rappelé, avec mon collègue Frédéric Lefebvre, nous avons mis en place le 7 mars dernier un tarif social de la téléphonie mobile, en complément du tarif social existant de la téléphonie fixe. Je vous confirme que sept opérateurs se sont engagés auprès du Gouvernement. Ils ont publié, au mois de septembre dernier, des offres sociales de téléphonie mobile.

Les offres labellisées par le Gouvernement sont accessibles *a minima* aux allocataires du revenu de solidarité active dit socle. Aucune autre condition d'éligibilité ne peut être imposée. Elles comprennent, effectivement, au moins quarante minutes de communications vocales et quarante SMS pour moins de 10 euros par mois. En outre, les abonnés sont protégés contre les dépassements de forfait et il n'y a pas de durée d'engagement. Nous poursuivons nos travaux selon deux axes : la mise en place du tarif social de l'Internet, une première offre étant disponible sur le marché en février 2012 ; l'extension de l'offre sociale de téléphonie mobile à l'outre-mer. Des travaux sont actuellement menés pour prendre en compte les spécificités propres aux usages locaux. Nous examinons aussi les modalités de mise en place d'offres à tarifs réduits, dont pourront bénéficier les personnes disposant de faibles revenus. À ce titre, une consultation des opérateurs présents en outre-mer a été menée. Elle a permis de mettre en évidence, notamment au regard des offres commercialisées, les attentes spécifiques et les habitudes de consommation de celles et ceux résidant en outre-mer. La possibilité de substituer, au sein d'une offre, les minutes voix et les SMS, par exemple, est ainsi apparue comme une demande forte.

Je peux vous indiquer ce matin que ces travaux devraient conduire le Gouvernement à faire des propositions dans les prochaines semaines, afin de mettre en place un tarif social en outre-mer. J'ajoute que le niveau de ce tarif devrait être très proche de celui retenu pour la métropole.

Mme la présidente. La parole est à M. René-Paul Victoria.

M. René-Paul Victoria. Je tiens à remercier le ministre et à travers lui le Gouvernement pour la bonne nouvelle que constitue la prise en compte des territoires ultramarins. Cette démarche vise à nous rapprocher encore plus de la nation et à réduire la fracture numérique, et surtout à nous engager dans une démarche de continuité territoriale encore plus dynamique.

De nombreuses réunions ont été organisées en toute transparence. L'urgence est maintenant de pouvoir apporter cette réponse sociale à laquelle le ministre s'est engagé.

## Données clés

**Auteur :** [M. René-Paul Victoria](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1648

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Industrie, énergie et économie numérique

**Ministère attributaire :** Industrie, énergie et économie numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 2011, page 12392

**Réponse publiée le :** 9 décembre 2011, page 8645

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 novembre 2011